

APNÉISTE PISCINE / INDOOR FREEDIVER 1* CMAS

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

- Les sessions d'*Apnéiste* sont organisées à l'échelon du club ou des structures commerciales agréées (SCA), en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
- L'ensemble des compétences 1 à 5 voir ci-dessous doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.
- Les candidats disposent d'un délai de 12 mois pour acquérir l'ensemble des 5 compétences.
- La formation de l'Apnéiste se déroule en milieu artificiel (piscine).

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé d'au moins 12 ans (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.

L'ensemble des conditions de candidature est à satisfaire dès le début de la formation.

3. JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences (de 1 à 5) devra être signée par :

- Un Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1 FFESSM titulaire de la licence fédérale en cours de validité (un initiateur E1 scaphandre + RIFAA obtient par équivalence l'Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1).
- Un moniteur diplômé d'état en plongée (BEES, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

4. EQUIVALENCE

Les cartes apnéistes niveau 2 (A2) de la F.F.E.S.S.M. délivrées avant le 01/06/2017 sont équivalentes à l'Apnéiste.

5. DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet d'*Apnéiste* est délivré par le club/SCA sous la signature du Président/Exploitant.

Le club doit enregistrer la délivrance du brevet sur le site de la F.F.E.S.S.M. pour la délivrance

de la carte double face d'*Apnéiste FFESSM / Indoor Freediver* * CMAS.

Les clubs sont responsables des brevets qu'ils délivrent. Ils en gardent une trace en archives.

6. DUPLICATA

En cas de perte, le duplicata est délivré directement par le siège de la F.F.E.S.S.M.

7. FORMATION ET ÉVALUATION

Le brevet d'*Apnéiste* atteste de compétences ou "savoir-faire" caractéristiques qui constituent les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par la F.F.E.S.S.M.

Après obtention du brevet d'*Apnéiste*, ce dernier doit évoluer et pratiquer graduellement.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

8. PRÉROGATIVES

- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes avec un encadrant d'apnée qualifié, celui-ci détermine l'organisation et les limites de l'activité.
- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes en autonomie sous réserve de :
 - Être majeur et titulaire du RIFAA
 - Evoluer en binôme à minima
 - Être en milieu artificiel de moins de 6 mètres
- En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les prérogatives du pratiquant du niveau inférieur qui déterminent les limites de l'espace d'évolution et d'autonomie.
- Pour les mineurs, la profondeur d'évolution sera limitée en fonction des prérogatives de l'encadrant et aux valeurs suivantes :
 - Pour la tranche de 12 à 13 ans inclus : limitation à 15 m
 - Pour la tranche de 14 à 15 ans inclus : limitation à 20 m
 - Au-delà de 16 ans : la profondeur reste limitée en fonction des prérogatives de l'encadrant.
- Le brevet d'*Apnéiste* est le niveau minimum requis permettant l'accès à :
 - Apnéiste Confirmé (piscine)
 - Apnéiste Confirmé en Eau Libre
 - **Guide de Randonnée Subaquatique (GRS)**
 - Initiateur-Entraîneur Apnée niveau 1 (IE1)

9. CONTENU DU CURSUS OBLIGATOIRE

Compétence n° 1 : UTILISER SON MATÉRIEL

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le matériel courant. - Palmes, masque, tuba, combinaison et ceinture. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste doit connaître les produits particulièrement adaptés à l'apnée. - L'Apnéiste doit savoir se servir des PMT efficacement et en autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel personnel adapté à la pratique de l'apnée. - L'Apnéiste doit savoir parfaitement comment se servir de son matériel personnel et dans n'importe quelles conditions.
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir régler son lest. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste doit savoir régler son lest en fonction de la discipline pratiquée et de sa combinaison s'il en porte une. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au cours des séances, l'élève doit savoir régler son lestage sans avoir besoin d'aide. - L'Apnéiste doit savoir maîtriser son niveau d'immersion afin de limiter les contacts avec le fond.

Compétence n° 2a : CAPACITÉS TECHNIQUES EN SURFACE ET MAÎTRISE DE LA VENTILATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser la ventilation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des effets de la ventilation sur l'apnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir effectuer une ventilation abdominale et/ou thoracique. - Savoir prendre un volume d'air optimal avant une apnée. - Au cours des séances, l'Apnéiste ne doit pas s'hyperventiler même de façon insidieuse.
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir se préparer à l'apnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste doit connaître les bases des méthodes de décontraction efficaces pour lui-même. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste sait appliquer un protocole de préparation avant l'apnée.

Compétence n° 2b : CAPACITÉS TECHNIQUES EN IMMERSION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir s'immerger.	- L'Apnéiste doit maîtriser le canard (à une ou deux palmes).	- L'immersion doit être efficace et adaptée aux exercices demandés.
- Savoir optimiser la propulsion et l'hydrodynamisme : Avec et sans palme.	- L'Apnéiste maîtrise les différentes techniques de nage : bi-palmes, ondulation et sans palme. - Gestion de la vitesse de nage et du relâchement. - Savoir se déplacer avec ou sans lest en limitant les contacts avec le fond, les autres, les obstacles ...	- Savoir alterner les différentes techniques de nage. - Quelle que soit la technique de nage adoptée, l'hydrodynamisme doit être optimisé. - L'Apnéiste a conscience de son encombrement corporel modifié (palmes...).
- Savoir compenser.	- Compensation à la descente, tête en bas avec une de ces méthodes (dans l'ordre de préférence) : BTV, Frenzel ou Valsalva.	- L'Apnéiste doit savoir compenser efficacement sans risque de barotraumatisme.

Compétence n° 3 : MAÎTRISE DE L'APNÉE ET CAPACITÉS PHYSIQUES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Réaliser une apnée statique.	- Faire une apnée statique de 2 minutes.	- L'apnée doit être réalisée dans l'eau en surface avec une combinaison si besoin et sans lest. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.
- Réaliser une apnée en déplacement.	- Faire une apnée dynamique de 50 m.	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison si besoin et un lest si nécessaire. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.
- Réaliser une série d'apnées.	- Faire une série d'apnées 4x25m départ toutes les 1'15".	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison si besoin et un lest si nécessaire. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.

Compétence n° 4 : RÉACTIONS AUX SITUATIONS USUELLES ET AUTONOMIE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir déceler une syncope ou Perte de Contrôle Moteur (P.C.M).	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste doit savoir reconnaître les symptômes d'une PCM ou d'une syncope sur son binôme et sur lui-même. - L'Apnéiste doit connaître les situations et comportements favorisant ces malaises. 	- Test de connaissances des signes pré-syncopaux et syncopaux lors de simulations pratiques.
- Savoir assister et pratiquer un sauvetage.	- L'Apnéiste doit être capable d'assister ou de secourir son binôme en cas de besoin dans chaque discipline : statique, dynamique ...	- Sauvetage sur syncopé. L'élève est évalué sur la rapidité d'intervention, la qualité des gestes de sauvetage, l'alerte en surface et la mise en sécurité du syncopé.
- Être autonome.	<ul style="list-style-type: none"> - L'Apnéiste doit comprendre la notion de responsabilité mutuelle de l'autonomie. Il doit savoir assurer la sécurité de son binôme dans le cadre de ses prérogatives (statique, dynamique...). - Il doit savoir mettre en place l'organisation matérielle adaptée à ses prérogatives et au contexte de la pratique. 	- L'Apnéiste doit mettre en place avec son binôme, une procédure de sécurité adaptée aux exercices pratiqués.

Compétence n° 5 : CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Avoir des notions de physiques simples permettant de comprendre les effets du milieu et les accidents.	- Rester à des problèmes correspondant à une pratique d'Apnéiste.	- Évaluation par écrit ou oral au choix du jury.
- Connaître les causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour les accidents pouvant survenir dans le cadre des prérogatives (barotraumatismes, syncope, PCM, OAP).	- L'Apnéiste n'a pas à connaître les mécanismes fins ni les traitements qui suivront. Une information sur les actes de secourisme peut lui permettre d'aider ou du moins de ne pas gêner l'intervention.	
- Connaître la réglementation concernant les prérogatives et les responsabilités de l'Apnéiste.	- Les prérogatives de l'Apnéiste	
- Savoir organiser la sécurité en apnée.	- En apnée statique et apnée dynamique.	
- Avoir des notions en matière de compétition.	- Informations sur le fonctionnement et les règlements des compétitions apnée.	- Évaluation par écrit ou oral au choix du jury.
- Avoir des notions de protection de l'environnement.	- Discussion sur l'impact d'un apnéiste sur l'environnement : Pourquoi limiter consommation d'eau.	- Évaluation orale ayant pour objectif de savoir si l'Apnéiste a compris que par son comportement il peut contribuer à préserver l'environnement.